

## GENERAL TERMS AND CONDITIONS

1. **DEFINITIONS:** In this Agreement, the following terms shall have the following meanings:

**Agreement:** these General Terms and Conditions, together with any agreed Commercial Terms, and any Schedules or other documents referred to therein;

**Authorised Users:** individuals, based within the Territory, who have been properly authorised by the Licensee to access the Licensed Materials via the Secure Network;

**Commercial Terms:** the commercial terms for the supply of the Licensed Materials to the Licensee, agreed between the Parties from time to time;

**COUNTER:** Counting Online Usage of Networked Electronic Resources;

**End User Terms:** the terms applicable to use of the Publishers electronic database by Authorised Users, as stated on the Publisher's website at End User Terms (<https://www.emeraldgroupublishing.com/about/policies-information/conditions-use>)

**Fee:** the fee for the Licensed Materials, as set out in the Commercial Terms;

**Group Companies:** the Publisher's holding company and any subsidiaries of the Publisher or its holding company;

**Licensed Materials:** means the content comprised in the relevant Products, and, where applicable, as detailed in the Schedule(s)

**Licensee:** the Customer, as detailed in the Commercial Terms;

**Product:** the product(s) purchased by the Licensee from the Publisher, as detailed in the Commercial Terms;

**Product Lists:** means the information provided about the Licensed Materials comprised in each Product offered by the Publisher including indicative lists and resources for discovery;

**Publisher:** Emerald Publishing Limited;

**Secure Network:** the network owned or controlled by the Licensee via which Authorised Users access the Licensed Materials;

**Subscription Period:** for Products that are purchased on subscription, the period as detailed in the Commercial Terms;

**Territory:** as detailed in the Commercial Terms.

## 2. PRODUCTS AND LICENCE

- 2.1. In consideration of the Fee(s), the Publisher grants to the Licensee the non-exclusive and non-transferable right in the Territory to give Authorised Users access to the Licensed Materials through the Secure Network, subject to the terms and conditions of this Agreement. For the avoidance of doubt, Authorised Users may access the Licensed Materials from outside of the Territory, provided that this is at all times via the Secure Network.
- 2.2. For Products purchased on subscription, the Licensed Materials shall include all content included in the relevant Product during the Subscription Period. Licensee shall not be entitled to access content added following the end of the Subscription Period unless

## CONDITIONS GÉNÉRALES

1. **DÉFINITIONS :** Dans le présent Contrat, les termes ci-après ont les significations suivantes :

**Contrat :** les présentes Conditions générales, ainsi que les Conditions commerciales convenues et les Annexes ou autres documents auxquels il est fait référence ;

**Utilisateurs autorisés :** les personnes, basées sur le Territoire, dûment autorisées par le Titulaire de la licence à accéder au Matériel sous licence via le Réseau sécurisé ;

**Conditions commerciales :** les conditions commerciales de la fourniture du Matériel sous licence au Titulaire de la licence, convenues de temps à autre entre les Parties ;

**COUNTER :** Counting Online Usage of Networked Electronic Resources (comptage de l'utilisation en ligne des ressources électroniques en réseau) ;

**Conditions générales d'utilisation :** les conditions applicables à l'utilisation par les Utilisateurs autorisés de la base de données électronique de l'Éditeur, comme indiqué sur le site Web de l'Éditeur à la page Conditions générales d'utilisation (<https://www.emeraldgroupublishing.com/about/policies-information/conditions-use>)

**Redevance :** la redevance pour le Matériel sous licence, comme précisé dans les Conditions commerciales ;

**Sociétés du groupe :** la Société holding de l'Éditeur et les filiales de l'Éditeur ou de la Société holding de celui-ci ;

**Matériel sous licence :** désigne le contenu des Produits concernés et tel que détaillé le cas échéant en annexe(s) ;

**Titulaire de la licence :** le Client, ainsi que précisé dans les Conditions commerciales ;

**Produit :** le(s) produit(s) acheté(s) par le Titulaire de la licence à l'Éditeur, ainsi que précisé dans les Conditions commerciales ;

**Liste de produits :** désigne les informations fournies à propos du Matériel sous licence compris dans chaque Produit proposé par l'Éditeur, y compris les listes indicatives et les ressources pour la découverte ;

**Éditeur :** Emerald Publishing Limited ;

**Réseau sécurisé :** le réseau détenu ou contrôlé par le Titulaire de la licence par lequel les Utilisateurs autorisés accèdent au Matériel sous licence ;

**Période d'abonnement :** pour les Produits achetés sur abonnement, la période indiquée dans les Conditions commerciales ;

**Territoire :** comme précisé dans les Conditions commerciales.

## 2. PRODUITS ET LICENCE

- 2.1. L'Éditeur accorde au Titulaire de la licence, en contrepartie de la ou des Redevances, le droit non-exclusif et non-transférable sur le Territoire de donner aux Utilisateurs autorisés l'accès au Matériel sous licence via le Réseau sécurisé, sous réserve des Conditions générales du présent Contrat. Pour éviter tout doute, les Utilisateurs autorisés peuvent accéder au Matériel sous licence de l'extérieur du Territoire, pour autant que l'accès se fasse à tout moment via le Réseau sécurisé.
- 2.2. Pour les Produits achetés sur abonnement, le Matériel sous licence inclut tout le contenu du Produit concerné pendant la Période

and until Commercial Terms are agreed between the Parties for a new or extended Subscription Period.

- 2.3. For Products purchased on a non-subscription (transactional) basis, the Licensed Materials comprise content included in product and/or period specified in the Commercial Terms only.
- 2.4. The Publisher reserves the right at any time to withdraw from the Licensed Materials any item or part of an item for which it no longer retains the right to publish or which it has reasonable grounds to believe infringes a third party's copyright or other intellectual property right, or which is defamatory, obscene, unlawful or otherwise objectionable. If the withdrawal represents more than 10% of the Licensed Materials of any particular Product, the Publisher shall give written notice of such withdrawal to the Licensee and refund that part of the Fee for that Product that is in proportion to the amount of Licensed Materials withdrawn for any remaining un-expired portion of the Subscription Period.
- 2.5. Where stated in the Commercial Terms, Publisher shall provide access in perpetuity for Authorised Users to Licensed Materials (for products purchased on a subscription basis, this is in respect of the Product's content published and paid for during the relevant Subscription Period). Access in perpetuity will be provided either through the Secure Network or from the archive described in clause 6.2. If no right of access in perpetuity is granted, the Licensee's right to access the Licensed Materials will terminate at the end of the relevant Subscription Period (or other access period as specified in the Commercial Terms).
- 2.6. The perpetual access right described in clause 2.5 is subject to the terms of this Agreement and Publisher may terminate this arrangement if either (a) the Licensee is in breach of any terms; or (b) the Publisher no longer has the right to grant such access to the Licensee (in which case termination of the perpetual access right shall be for the affected part of the Licensed Materials only).
- 2.7. Product Lists are maintained on the Publisher's website at Journals (<https://www.emeraldgrouppublishing.com/products/journals/discover-our-ejournal-collections>), Books (<https://www.emeraldgrouppublishing.com/explore-our-content/books/discover-our-ebooks>), Cases (<https://www.emeraldgrouppublishing.com/explore-our-content/case-studies/discover-our-ecase-collections>) ICE Publishing ([www.icevirtuallibrary.com/page/librarians/currentproducts/journals/complete-engineering-collection](http://www.icevirtuallibrary.com/page/librarians/currentproducts/journals/complete-engineering-collection)), Resources for Discovery (<https://www.emeraldgrouppublishing.com/how-to/librarians/toolkit/resources-discovery>) and  
and maybe added to at any time. From time to time, content within the Product Lists may be removed and/or replaced with other content, but unless otherwise agreed with the customer, this will be no more than once per year on renewal of the Subscription Period.
- 2.8. Complimentary archive access may be provided with a subscription at the discretion of the Publisher and content comprised in any such archives may be removed or substituted from time to time on reasonable notice from the Publisher to the Licensee. The Licensee's complimentary access to archives will cease on expiry of the relevant Subscription Period.

### 3. FEE AND PAYMENT

- 3.1. Unless otherwise stated in the Commercial Terms, the Licensee shall pay the Fee to the Publisher within 30 days of receipt of the Publisher's invoice.
- 3.2. For the avoidance of doubt, the Fee shall be exclusive of any sales, use, value added, non-recoverable, withholding or similar

d'abonnement. Le Titulaire de la licence n'est pas autorisé à accéder au contenu ajouté après la fin de la Période d'abonnement à moins que et jusqu'à ce que des Conditions commerciales soient convenues entre les Parties concernant une Période d'abonnement nouvelle ou prolongée.

- 2.3. Pour les Produits achetés sans abonnement (achat transactionnel), le Matériel sous licence comprend le contenu inclus dans le Produit et/ou pour la période spécifiée dans les Conditions commerciales uniquement.
- 2.4. L'Éditeur se réserve le droit, à tout moment, de retirer du Matériel sous licence tout élément ou partie d'un élément pour lequel il ne détient plus les droits de publication ou dont il a des motifs raisonnables de croire qu'il enfreint le droit d'auteur ou tout autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers, ou qui est diffamatoire, choquant, illégal ou autrement répréhensible. Si ce retrait représente plus de dix pour cent (10 %) du Matériel sous licence d'un Produit particulier, l'Éditeur en avisera par écrit le Titulaire de la licence et remboursera la partie de la Redevance pour ce Produit correspondant au Matériel sous licence retiré pour toute la durée d'abonnement restante non expirée.
- 2.5. Lorsque cela est indiqué dans les Conditions commerciales, l'Éditeur fournit aux Utilisateurs autorisés un accès perpétuel au Matériel sous licence (pour les Produits achetés sur la base d'un abonnement, ceci se rapporte au contenu du Produit publié et payé pendant la Période d'abonnement concernée). L'accès perpétuel sera fourni via le Réseau sécurisé ou à partir de l'archive mentionnée dans la clause 6.2. Si aucun droit d'accès perpétuel n'est octroyé, le droit d'accès du Titulaire de la licence au Matériel sous licence se terminera à la fin de la Période d'abonnement concernée (ou de toute autre période d'accès spécifiée dans les Conditions commerciales).
- 2.6. Le droit d'accès perpétuel décrit à la clause 2.5 est soumis aux conditions du présent Contrat et l'Éditeur pourra résilier celui-ci si (a) le Titulaire de la licence enfreint l'une quelconque des conditions; ou (b) l'Éditeur n'a plus le droit d'accorder un tel accès au Titulaire de la licence (auquel cas la résiliation du droit d'accès perpétuel ne portera que sur la partie concernée du Matériel sous Licence).
- 2.7. Des listes de produits figurent sur le site Web de l'Éditeur à la page Revues (<https://www.emeraldgrouppublishing.com/products/journals/discover-our-ejournal-collections>), Livres (<https://www.emeraldgrouppublishing.com/explore-our-content/books/discover-our-ebooks>), ICE Publishing ([www.icevirtuallibrary.com/page/librarians/currentproducts/journals/complete-engineering-collection](http://www.icevirtuallibrary.com/page/librarians/currentproducts/journals/complete-engineering-collection)), Études de cas (<https://www.emeraldgrouppublishing.com/products/case-studies/discover-our-ecase-collections>) et Ressources pour la Découverte (<https://www.emeraldgrouppublishing.com/how-to/librarians/toolkit/resources-discovery>), et peuvent être complétées à tout moment. Le contenu des Listes de produits peut de temps à autre être supprimé et/ou remplacé par un autre contenu, mais sauf accord contraire avec le client, ceci ne peut être effectué qu'une fois par an au plus, lors du renouvellement de la Période d'abonnement.
- 2.8. Un accès gratuit aux archives peut être fourni avec un abonnement à la discrétion de l'Éditeur et le contenu de ces archives peut parfois être supprimé ou remplacé, avec un préavis raisonnable transmis au Titulaire de licence par l'Éditeur. Cet accès gratuit aux archives pour le Titulaire de licence cesse à l'expiration de la Période d'abonnement concernée.

### 3. REDEVANCE ET PAIEMENT

taxes and the Licensee shall be liable for any such taxes in addition to the Fee.

- 3.3. If the Licensee fails to make payment in accordance with this Agreement the Publisher shall be entitled, in addition to any unpaid amount, to interest on that amount (accruing on a daily basis from the final date for payment until the date of actual payment). Such interest shall be calculated using the Bank of England base rate which is current at the date the payment became overdue.

#### 4. PERMITTED USES

4.1. Subject to payment of the Fee, the Licensee may:

- (a) allow Authorised Users to have access to the Licensed Materials through the Secure Network;
- (b) provide printed or electronic copies of single articles, chapters or cases to students as reasonable to facilitate classroom based teaching;
- (c) display, download or print the Licensed Materials for the purpose of internal marketing or testing or for training Authorised Users or groups of Authorised Users;
- (d) supply another library within the Territory, a single copy of an individual article, case or chapter being part of the Licensed Materials by post or secure electronic transmission, for educational purposes; and
- (e) incorporate parts of the Licensed Materials in printed course packs (in any form, including electronic, printed, audio or braille), and in virtual learning environments for use by Authorised Users only; provided that (i) each incorporated item shall carry appropriate acknowledgement of the source, title, author of the extract and the name of the Publisher; and (ii) such copies destroyed or permanently deleted when no longer required for such use.

4.2. Subject to payment of the Fee, Authorised Users may:

- (a) search, view, retrieve and display on screen the Licensed Materials;
- (b) print a single copy or download and save individual articles or items of the Licensed Materials for educational purposes; and
- (c) distribute a single copy of individual articles or single chapters of the Licensed Materials in print or electronic form to other Authorised Users or to other individual scholars collaborating with Authorised Users but only for the purposes of fair dealing for non-commercial research and educational purposes;

4.3. Nothing in this Agreement shall in any way exclude, modify or affect any of the Licensee's statutory rights under copyright laws.

4.4. All rights in and to the Licensed Materials not expressly granted to the Licensee under this Agreement are reserved to the Publisher and its licensors.

#### 5. PROHIBITED USES

5.1. Neither the Licensee nor the Authorised Users may:

- (a) use all or part of the Licensed Materials for any commercial or business purpose; with the exception of (i) recovery of costs from Authorised Users; and (ii) use of the Licensed Materials in the course of research funded by a commercial organisation (both of which are permitted);

3.1. Sauf disposition contraire prévue dans les Conditions commerciales, le Titulaire de la licence paie la Redevance à l'Éditeur dans les 30 jours suivant la réception de la facture émise par celui-ci.

3.2. Pour éviter tout doute, la Redevance s'entend hors taxes de vente, d'utilisation, taxe sur la valeur ajoutée, taxes non récupérables, retenues fiscales ou autres taxes, et le Titulaire de la licence est redevable de ces taxes en plus de la Redevance.

3.3. Si le Titulaire de la licence n'effectue pas le paiement conformément à ce Contrat, l'Éditeur est en droit, en plus de tout montant non réglé, d'obtenir des intérêts sur ce montant (s'accumulant quotidiennement à compter de la date limite de paiement et jusqu'à la date où ce paiement est versé). Ces intérêts sont calculés d'après le taux de base de la Banque d'Angleterre en vigueur lorsque la date limite de paiement a été dépassée.

#### 4. UTILISATIONS AUTORISÉES

4.1. Sous réserve du paiement de la Redevance, le Titulaire de la licence peut :

- (a) permettre aux Utilisateurs autorisés l'accès au Matériel sous licence via le Réseau sécurisé ;
- (b) fournir des copies imprimées ou électroniques d'articles, de rubriques ou de cas individuels aux étudiants dans la mesure du raisonnable pour faciliter l'enseignement en classe ;
- (c) afficher, télécharger ou imprimer le Matériel sous licence à des fins de marketing interne ou de test, ou pour former des Utilisateurs autorisés ou des groupes d'Utilisateurs autorisés ;
- (d) fournir à une autre bibliothèque sur le Territoire une simple copie d'un article, d'une rubrique ou d'un cas individuel faisant partie du Matériel sous licence par courrier postal ou transmission électronique sécurisée à des fins pédagogiques ; et
- (e) incorporer des parties du Matériel sous licence dans des supports de cours imprimés (sous quelque forme que ce soit, y compris électronique, imprimée, audio ou en braille) et dans des environnements d'apprentissage virtuels à l'usage des Utilisateurs autorisés uniquement, à condition que (i) chaque élément incorporé mentionne de façon appropriée la source, le titre, l'auteur de l'extrait et le nom de l'Éditeur ; et (ii) que ces copies soient détruites ou définitivement supprimées lorsqu'elles ne sont plus utiles.

4.2. Sous réserve du paiement de la Redevance, les Utilisateurs autorisés peuvent :

- (a) rechercher, consulter, récupérer et afficher à l'écran le Matériel sous licence ;
- (b) imprimer une simple copie ou télécharger et sauvegarder des articles individuels ou des éléments du Matériel sous licence à des fins pédagogiques ; et
- (c) distribuer une simple copie d'articles individuels ou de rubriques seules du Matériel sous licence en version imprimée ou électronique à des Utilisateurs autorisés ou à des étudiants collaborant avec des Utilisateurs autorisés, uniquement pour une utilisation équitable à des fins de recherche non commerciale ou pédagogiques.

- (b) remove or alter the authors' names or the Publisher's copyright notices or other means of identification as they appear on the Licensed Materials;
  - (c) make print or electronic copies of multiple extracts or make multiple copies of any part of the Licensed Materials for any purpose other than expressly permitted by this Agreement;
  - (d) download or distribute any part of the Licensed Materials on any electronic system or network, including without limitation the internet and the world wide web, other than the Secure Network, except where otherwise expressly permitted by this Agreement;
  - (e) prepare, publish or distribute works which combine the Licensed Materials with any other material, except as otherwise permitted in this Agreement; or
  - (f) alter, abridge, adapt or modify the Licensed Materials for any purpose whatsoever, except to the extent necessary to make them perceptible on a computer screen to Authorised Users. For the avoidance of doubt, no alteration of the words or their order is permitted.
- 4.3. Rien dans la présente Licence n'exclut, ne modifie ou n'affecte en aucune manière les droits statutaires du Titulaire de la licence en vertu des lois sur les droits d'auteur.
- 4.4. Tous les droits attachés au Matériel sous licence non expressément accordés au Titulaire de la licence en vertu du présent Contrat sont réservés à l'Éditeur et ses concédants de licence.

## 5. UTILISATIONS NON AUTORISÉES

- 5.1. Ni le Titulaire de la licence, ni les Utilisateurs autorisés ne peuvent :
- (a) utiliser tout ou partie du Matériel sous licence à des fins commerciales, à l'exception (a) du recouvrement des coûts auprès des Utilisateurs autorisés ; et (b) de l'utilisation du Matériel sous licence dans le cadre de recherches financées par une organisation commerciale (les deux étant autorisés) ;
  - (b) supprimer ou altérer les noms des auteurs ou les avis concernant les droits d'auteur de l'Éditeur ou les autres moyens d'identification figurant dans le Matériel sous licence ;
  - (c) faire des copies imprimées ou électroniques de plusieurs extraits ou faire plusieurs copies de toute partie du Matériel sous licence à des fins autres que celles expressément autorisées par le présent Contrat ;
  - (d) télécharger ou distribuer toute partie du Matériel sous licence sur tout système ou réseau électronique, y compris sans s'y limiter, Internet et la toile mondiale (World Wide Web), autre que le Réseau sécurisé, sauf disposition contraire expressément contenue dans le présent Contrat ;
  - (e) préparer, publier ou distribuer des travaux combinant le Matériel sous licence avec tout autre matériel, sauf disposition contraire prévue dans le présent Contrat ; ou
  - (f) altérer, restreindre, adapter ou modifier le Matériel sous licence à quelque fin que ce soit, sauf s'il s'agit de rendre celui-ci identifiable sur un écran d'ordinateur pour les Utilisateurs autorisés. Afin d'éviter tout doute, aucune altération des mots ou de l'ordre des mots n'est permise.

## 6. PUBLISHER'S OBLIGATIONS

- 6.1. The Publisher shall:
- (a) make the Licensed Materials available to the Licensee through the Secure Network based on internet access by an industry standard means of authentication;
  - (b) within 30 days of the date of full payment of the Fee, provide the Licensee with information sufficient to enable the Licensee to access the Licensed Materials; and
  - (c) use its reasonable endeavours to make the Licensed Materials available to the Licensee and to Authorised Users at all times and on a twenty-four hour basis, save for routine maintenance, and to restore access to the Licensed Materials as soon as possible in the event of an interruption or suspension of the service.
- 6.2. The Publisher's journal collection has been placed into long term preservation archives (including Portico, LOCKSS and CLOCKSS) and (subject to any relevant membership requirements) the Licensee and Authorised Users shall be able to access the Licensed Materials via such archive(s) in the event that such Licensed Materials are permanently unavailable from the Publisher. Access to the archive(s) shall at all times be subject to the terms of this Agreement and this clause shall survive termination or expiry of this Agreement.
- 6.3. The Publisher will use its reasonable endeavours to be compliant with the COUNTER code of practice and incorporate the latest compliancy rules where applicable in relation to the Licensed Materials and the Publisher's obligations under this Agreement.

## 7. LICENSEE'S OBLIGATIONS

- 7.1. Within 30 days of this Agreement, the Licensee shall provide to the Publisher all information sufficient to enable to Publisher to provide access to the Licensed Materials via the Secure Network.
- 7.2. The Licensee shall:
- (a) use all reasonable endeavours to ensure that all Authorised Users are aware of the End User Terms and the permitted uses of Licensed Materials under this Agreement;

## 6. OBLIGATIONS DE L'ÉDITEUR

- 6.1. L'Éditeur :
- (a) met le Matériel sous licence à la disposition du Titulaire de la licence via le Réseau sécurisé sur la base d'un accès Internet par un moyen d'authentification standard ;
  - (b) fournit au Titulaire de la licence, dans les 30 jours suivant la date du paiement intégral de la Redevance, les informations suffisantes permettant à celui-ci d'accéder au Matériel sous licence ; et
  - (c) prend les mesures raisonnables afin de mettre le Matériel sous licence à la disposition du Titulaire de la licence et des Utilisateurs autorisés à tout moment, 24 heures sur 24, sauf en cas de maintenance de routine et pour rétablir l'accès au Matériel sous licence dès que possible si une interruption ou suspension du service se produit.
- 6.2. Les revues de l'Éditeur sont placées dans des systèmes d'archivage à long terme (Portico, LOCKSS et CLOCKSS notamment) et (sous réserve des conditions d'adhésion appropriées), le Titulaire de la licence et les Utilisateurs autorisés pourront accéder au Matériel sous licence via ces archives dans le cas où celui-ci n'est plus disponible auprès de l'Éditeur.

- (b) use reasonable efforts to prevent unauthorised use of the Licensed Materials and, on becoming aware of any unauthorised use or other breach of this Agreement, inform the Publisher as soon as practicable in writing;
- (c) authenticate the identity of Authorised Users to accepted industry standards at log in and issue passwords (or equivalent access verification) to Authorised Users;
- (d) take all reasonable steps and appropriate steps (including, without limitation, taking disciplinary action), to promptly cease any unauthorised use of the Licensed Materials and ensure it does not recur.

## 8. CONFIDENTIALITY AND ANNOUNCEMENTS

- 8.1. The Commercial Terms of this Agreement are confidential and, except as permitted below or required by law, the Licensee shall not disclose the same to any third party without the written permission of the Publisher.
- 8.2. The Licensee consents to the Publisher providing the details of the Licensee's customer account to the Publisher's Group Companies, associates, agents and IT service providers, some of which are based outside of the European Economic Area, where this is necessary to provide the Products and services requested by the Licensee.
- 8.3. The Licensee agrees to maintain the confidentiality of any data provided to it by the Publisher relating to usage of the Licensed Materials by the Licensee and its Authorised Users. This data will only be used for internal analysis of usage of the Licensed Materials and will not be shared with third parties without the prior written consent of the Publisher.
- 8.4. The Publisher may publicly acknowledge that the Licensee is a customer and the Licensee grants to the Publisher the right to use the Licensee's name and quotations in public relations and promotional material, subject to the prior consent of the Licensee (not to be unreasonably withheld or delayed).
- 8.5. This clause 8 shall survive the termination of this Agreement.

## 9. WARRANTIES AND INDEMNITY

- 9.1. Each party warrants to the other that it has full power and authority to enter into and perform its obligations under this Agreement.
- 9.2. The Publisher warrants to the Licensee that the Licensed Materials used as contemplated by this Agreement do not infringe the copyright or any other intellectual property rights of any third party and shall indemnify and hold the Licensee harmless from and against any direct loss (including reasonable and properly incurred legal and professional fees) arising out of any legal action taken against the Licensee by a third party claiming such infringement. This indemnity shall not apply if the Licensee has used the Licensed Materials in any way not expressly permitted by this Agreement.
- 9.3. The indemnity in clause 9.2 shall only apply to the extent that the Licensee:
  - (a) promptly notifies the Publisher in writing of any claim or suit relevant to the indemnity;
  - (b) where so required, allows the Publisher control over such negotiations or litigation and/or the defence or settlement of such claim or suit;

L'accès aux archives sera à tout moment soumis aux conditions du présent Contrat et la présente clause survivra à la résiliation ou à l'expiration de celui-ci.

- 6.3. L'Éditeur déploie tous les efforts raisonnables pour se conformer au code de conduite COUNTER et incorporer les dernières directives en matière de conformité, le cas échéant, en ce qui concerne le Matériel sous licence et les obligations de l'Éditeur en vertu du présent Contrat.

## 7. OBLIGATIONS DU TITULAIRE DE LA LICENCE

- 7.1. Le Titulaire de la licence communique à l'Éditeur, dans les 30 jours suivant la conclusion du présent Contrat, toutes les informations nécessaires permettant à celui-ci de fournir l'accès au Matériel sous licence via le réseau sécurisé.
- 7.2. Le Titulaire de la licence :
  - (a) déploie tous les efforts raisonnables pour s'assurer que tous les Utilisateurs autorisés ont pris connaissance des Conditions générales d'utilisation et des utilisations autorisées du Matériel sous licence en vertu du présent Contrat ;
  - (b) fait tous les efforts nécessaires pour éviter toute utilisation non autorisée du Matériel sous licence et informera dès que possible l'Éditeur par écrit s'il a connaissance d'une utilisation non autorisée du Matériel sous licence ou d'une autre violation du présent Contrat ;
  - (c) vérifie l'identité des Utilisateurs autorisés au moment de la connexion de façon conforme aux normes reconnues dans le secteur et attribue à ceux-ci des mots de passe (ou une vérification d'accès équivalente) ;
  - (d) prend toutes les mesures raisonnables et appropriées (y compris, sans s'y limiter, des mesures disciplinaires), pour mettre fin rapidement à toute utilisation non autorisée du Matériel sous licence et empêcher que cela ne se reproduise.

## 8. CONFIDENTIALITÉ ET ANNONCES

- 8.1. Les Conditions commerciales du présent Contrat sont confidentielles et, sauf dans les cas autorisés ci-dessous ou lorsque la loi le requiert, le Titulaire de la licence ne doit pas divulguer celles-ci à un tiers sans l'autorisation écrite de l'Éditeur.
- 8.2. Le Titulaire de la licence consent à ce que l'Éditeur fournisse les données relatives à son compte aux Sociétés du groupe, associés et agents de celui-ci, ainsi qu'aux fournisseurs de services informatiques, dont certains sont basés en dehors de l'Espace économique européen, lorsque cela est nécessaire aux fins de la fourniture des Produits et des services demandés par lui.
- 8.3. Le Titulaire de licence convient de maintenir la confidentialité des données fournies par l'Éditeur et relatives à l'utilisation du Matériel sous licence par le Titulaire de la licence et les Utilisateurs autorisés. Ces données ne seront utilisées qu'à des fins d'analyse interne du Matériel sous licence et ne seront pas partagées avec des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Éditeur.
- 8.4. L'Éditeur peut rendre public le fait que le Titulaire de la licence est un client et celui-ci accorde à l'Éditeur le droit d'utiliser son nom et les citations le concernant dans le cadre de relations publiques ou d'un matériel promotionnel, sous réserve de son consentement préalable (lequel ne doit pas être retenu ou retardé de manière déraisonnable).

- (c) makes no representations, admissions, agreement or settlements in relation to such claim or suit without the indemnifying party's prior written consent; and
  - (d) gives the Publisher all information and assistance it may reasonably require.
- 9.4. The Publisher shall not be liable to the Licensee or to any other person, including but not limited to Authorised Users, for any special, exemplary, indirect or consequential loss, costs, damages, charges or other expenses of any kind (including loss of profits or revenues, loss of business, depletion of goodwill, loss of anticipated savings, loss of contract or business interruption) arising under or in connection with this Agreement, in particular arising out of the inability to use, or the use of, the Licensed Materials.
- 9.5. Subject to (i) clause 9.6; and (ii) in respect of the Publisher's indemnity under clause 9.2 for which aggregate liability shall be limited to £3 million; the Publisher's aggregate liability for all claims, losses or damages arising under or in connection with this Agreement or any other agreement between the parties shall be limited to an amount equivalent to the Fee(s) received by the Publisher from the Licensee in respect of the calendar year during which such claim, loss or damage occurred.
- 9.6. No party limits its liability for death or personal injury caused by its own negligence (or the negligence of its employees or agents) or for fraud.
- 9.7. Except as expressly provided in this Agreement, all representations or warranties of any kind, express or implied, including but not limited to the accuracy of the information contained in the Licensed Materials, merchantability or fitness of use for a particular purpose are to the fullest extent permitted by law excluded from this Agreement and accordingly the Licensed Materials are supplied "as is".

## 10. TERMINATION

- 10.1. The Publisher may terminate this Agreement by notice in writing if:
- (a) Licensee does not pay the Fee by the due date for payment;
  - (b) the Licensee commits a material breach or commits persistent breaches of the Agreement and fails to remedy such breach or persistent breaches within thirty (30) days of being notified by the Publisher of such breach or breaches;
  - (c) the Licensee becomes insolvent or becomes subject to bankruptcy, receivership, liquidation or administration.
- 10.2. The Licensee may terminate this Agreement by notice in writing if:
- (a) the Publisher commits a material or persistent breach of any term of this Agreement and fails to remedy the breach (if capable of remedy) within thirty (30) days of notification in writing by the Licensee; or
  - (b) the Publisher becomes insolvent or becomes subject to bankruptcy, receivership, liquidation or administration.
- 10.3. In the event of termination by the Publisher pursuant to clause 10.1:
- (a) any right of perpetual access to the Licensed Materials pursuant to clause 2.5, shall immediately cease;
  - (b) the Licensee shall cease to provide Authorised Users with access to the Licensed Materials via the Secure Network; and
- 8.5. La présente clause 8 survivra à la résiliation du présent Contrat.
- ## 9. GARANTIES ET INDEMNISATION
- 9.1. Chaque partie garantit à l'autre qu'elle a pleinement le droit et le pouvoir de contracter et d'exécuter ses obligations en vertu du présent Contrat.
- 9.2. L'Éditeur garantit au Titulaire de la licence que le Matériel sous Licence utilisé conformément au présent Contrat ne viole pas le droit d'auteur ou tout autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers et indemnise et exonère celui-ci de toute perte directe (y compris les honoraires juridiques et professionnels raisonnables et engagés de manière appropriée) découlant de toute action en justice intentée contre lui par un tiers invoquant une telle violation. Cette indemnisation ne s'appliquera pas si le Titulaire de la licence a utilisé le Matériel sous licence d'une manière non expressément autorisée par le présent Contrat.
- 9.3. L'indemnisation prévue à la clause 9.2 ne s'appliquera que dans la mesure où le Titulaire de la licence :
- (a) notifie promptement par écrit à l'Éditeur toute réclamation ou poursuite relative à l'indemnisation ;
  - (b) permet, le cas échéant, à l'Éditeur le contrôle des négociations ou du litige et/ou de la défense ou du règlement d'une telle réclamation ou poursuite ;
  - (c) ne procède à aucune déclaration, admission, accord ou règlement quant à une telle réclamation ou poursuite sans le consentement écrit préalable de l'Éditeur ; et
  - (d) fournit à l'Éditeur toutes les informations et l'assistance dont celui-ci peut raisonnablement avoir besoin.
- 9.4. L'Éditeur ne sera pas responsable envers le Titulaire de la licence ou toute autre personne, y compris, sans s'y limiter, les Utilisateurs autorisés, de toute perte particulière, exemplaire, indirecte ou consécutive, coût, dommage, frais ou autre dépense de toute nature (y compris la perte de bénéfices ou de revenus, perte d'activité, diminution du goodwill, perte d'économies prévues, perte de contrat ou interruption d'activité) découlant de ou en relation avec le présent Contrat, résultant en particulier de l'incapacité d'utiliser le Matériel sous licence ou de l'utilisation de celui-ci.
- 9.5. Sous réserve de (i) la clause 9.6 ; et (ii) en ce qui concerne l'indemnisation de l'Éditeur en vertu de la clause 9.2 pour laquelle la responsabilité globale est limitée à 3 millions £, la responsabilité globale de l'Éditeur pour toutes les réclamations, pertes ou dommages découlant de ou en relation avec le présent Contrat ou tout autre accord entre les Parties sera limitée à un montant équivalent à la ou aux Redevances payées à l'Éditeur par le Titulaire de la licence au titre de l'année civile au cours de laquelle une telle réclamation, perte ou dommage est survenu.
- 9.6. Aucune Partie ne limite sa responsabilité en cas de décès ou de dommage corporel du fait de sa propre négligence (ou de la négligence de ses employés ou agents) ou en cas de fraude.
- 9.7. Sauf disposition expresse contenue dans le présent Contrat, toutes les déclarations ou garanties de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, y compris, sans s'y limiter, l'exactitude des informations contenues dans le Matériel sous Licence, la qualité marchande ou l'adéquation à un usage particulier sont, dans toute la mesure permise par la loi, exclues du présent Contrat et par conséquent le Matériel sous licence est fourni « tel quel ».
- ## 10. RÉSILIATION

- (c) the Licensee shall destroy copies of any Licensed Materials in its possession or control and promptly provide to Publisher such evidence as it may reasonably require of Licensee's compliance with this requirement.

10.4. In the event of termination by Licensee pursuant to clause 10.2(a) the Publisher shall refund a proportion of any Fee that represents the paid for but un-expired part of any relevant Subscription Period.

10.5. In the event of termination by Licensee pursuant to clause 10.2(b), Licensee shall be able to access paid for Licensed Materials via the archive(s) referred to in clause 6.2 in perpetuity where such access has been granted in this Agreement (in the Commercial Terms and as referred to in clause 2.5).

10.6. Either party's delay or failure to perform any provision of this Licence, as a result of circumstances beyond its control (including, without limitation, acts of third parties, terrorism, war, strikes, floods, governmental restrictions, power, telecommunications or internet failures, or damage to or destruction of any network facilities) (a **Force Majeure Event**) shall not constitute a breach of this Licence and neither party shall have any liability or responsibility for failure to fulfil any obligation under this Licence so long as and to the extent to which the fulfilment of such obligation is prevented, frustrated, hindered or delayed as a consequence of a Force Majeure Event.

## 11. GENERAL

11.1. This Agreement constitutes the entire agreement of the parties and supersedes all prior communications, understandings, representations and agreements relating to the subject matter of this Agreement, whether oral or written.

11.2. Any variations to this Agreement are only valid if they are recorded in writing.

11.3. This Agreement may not be assigned by the Licensee to any other person or organisation without the prior written consent of the Publisher.

11.4. Any notices to be served in writing on either of the parties by the other shall be sent by first class post and email to the address of the addressee as set out in this Agreement or to such other address as notified by either party in writing to the other as its address for service of notices. Notices shall be deemed served 24 hours after being sent by email and, if no sooner response is received, be deemed received within 7 days of posting.

11.5. If any provision of this Agreement (or part of any provision) is found by any court or other competent authority to be invalid, unenforceable or illegal, the other provisions shall remain in force. If any illegal, invalid or un-enforceable provision would be valid, enforceable and legal if some part of it were deleted, the provision shall apply with whatever modification is necessary to give effect to the commercial intention of the parties in the original provision.

11.6. Either party's waiver or failure to require performance by the other of any provision of this Agreement will not affect its full right to require such performance at any subsequent time, or be taken or held to be a waiver of the provision itself.

11.7. No term of this Agreement shall be enforceable under the Contracts (Rights of Third Parties) Act 1999 by a person who is not a party to this Agreement, but this does not affect any right or remedy of a third party which exists or is available apart from under that Act.

11.8. Unless otherwise stated in the Commercial Terms, this Agreement and any dispute or claim arising out of or in connection with it or its subject matter or formation (including non-

10.1. L'Éditeur pourra résilier le présent Contrat par notification écrite si :

- (a) le Titulaire de la licence ne paie pas la Redevance à la date d'échéance du paiement ;

- (b) le Titulaire de la licence commet une violation substantielle ou des violations persistantes du Contrat et ne remédie pas à cette violation ou à ces violations persistantes dans les trente (30) jours suivant la notification par l'Éditeur d'une telle ou de telles violations ;

- (c) le Titulaire de la licence devient insolvable ou devient l'objet d'une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou d'une mise sous administration.

10.2. Le Titulaire de la licence peut résilier le présent Contrat par notification écrite si :

- (a) l'Éditeur commet une violation substantielle ou persistante de toute condition du présent Contrat et ne remédie pas à la violation (s'il est possible d'y remédier) dans les trente (30) jours suivant la notification écrite par le Titulaire de la licence ; ou

- (b) l'Éditeur devient insolvable ou devient l'objet d'une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou d'une mise sous administration.

10.3. En cas de résiliation par l'Éditeur conformément à la clause 10.1 :

- (a) tout droit d'accès perpétuel au Matériel sous Licence en vertu de la clause 2.5 cessera immédiatement ;

- (b) le Titulaire de la licence cessera de fournir aux Utilisateurs autorisés l'accès au Matériel sous Licence via le Réseau sécurisé ; et

- (c) le Titulaire de la licence détruira les copies de tout Matériel sous licence en sa possession ou sous son contrôle et fournira rapidement à l'Éditeur les preuves que celui-ci pourra raisonnablement exiger concernant le respect de cette exigence.

10.4. En cas de résiliation par le Titulaire de la licence en vertu de la clause 10.2, (a) l'Éditeur remboursera la partie de toute Redevance représentant la partie payée mais non expirée de toute Période d'abonnement concernée.

10.5. En cas de résiliation par le Titulaire de la licence en vertu de la clause 10.2(b), le Titulaire de la licence pourra accéder au Matériel sous Licence payé via les archives visées à la clause 6.2 de manière perpétuelle dès lors que cet accès figure dans le présent Contrat (dans les Conditions commerciales et tel que mentionné à la clause 2.5).

10.6. Le retard ou le défaut de l'une ou l'autre des Parties d'exécuter toute disposition de la présente Licence en raison de circonstances indépendantes de sa volonté (y compris, sans s'y limiter, les actes de tiers, le terrorisme, la guerre, les grèves, les inondations, les restrictions gouvernementales, les pannes d'électricité, de télécommunications ou d'Internet, ou le dommage à ou la destruction de tout réseau) (un **Cas de force majeure**) ne constituera pas une violation de la présente Licence et aucune des Parties n'aura de responsabilité concernant un manquement à toute obligation en vertu de la présente Licence tant que et dans la mesure où l'exécution de cette obligation est empêchée, gênée, entravée ou retardée du fait d'un Cas de force majeure.

## 11. GÉNÉRALITÉS

11.1. Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties et remplace toutes les communications, interprétations,

contractual disputes or claims) shall be governed by and construed in accordance with the laws of England and the parties submit to the non-exclusive jurisdiction of the Courts of England.

11.9. In the event of conflict between the two language versions of this Agreement, the English version shall prevail.

déclarations et accords antérieurs relatifs à l'objet du présent Contrat, qu'ils soient oraux ou écrits.

11.2. Toute modification apportée au présent Contrat ne sera valable que si elle est enregistrée par écrit.

11.3. Le Titulaire de la licence ne pourra céder le présent Contrat à aucune autre personne ou organisation sans le consentement écrit préalable de l'Éditeur.

11.4. Toute notification écrite devant être transmise par une Partie à l'autre Partie doit être envoyée par courrier prioritaire et par courrier électronique à l'adresse du destinataire telle que mentionnée dans le présent Contrat ou à toute autre adresse indiquée par écrit par l'une ou l'autre des Parties comme l'adresse à laquelle les notifications doivent être transmises. Les notifications seront réputées signifiées 24 heures après leur envoi par courrier électronique et, si aucune réponse n'est reçue dans cet intervalle, celles-ci seront réputées reçues dans les 7 jours suivant leur envoi par la poste.

11.5. Si une disposition quelconque du présent Contrat (ou une partie d'une disposition) est jugée invalide, inapplicable ou illégale par un tribunal ou une autre autorité compétente, les autres dispositions resteront en vigueur. Dans le cas où une disposition illégale, invalide ou inapplicable serait valide, exécutoire et légale si une partie de celle-ci était supprimée ou modifiée, la disposition s'appliquera avec la modification nécessaire pour donner effet à l'intention commerciale des Parties prévue dans la disposition initiale.

11.6. La renonciation ou l'omission de l'une ou l'autre des Parties d'exiger l'exécution par l'autre Partie de toute disposition de la présente Licence n'affectera pas le plein droit de celle-ci d'exiger une telle exécution à tout moment par la suite, ni ne sera considérée ou interprétée comme une renonciation à la disposition elle-même.

11.7. Aucune condition de la présente Licence n'est exécutoire en vertu de la loi britannique de 1999 relative aux contrats (droits des tiers) par une personne non partie à la présente Licence, et cela n'affecte aucun droit ou recours d'un tiers existant ou disponible en dehors de cette loi.

11.8. Sauf indication contraire stipulée dans les Conditions commerciales, le présent Contrat et tout litige ou réclamation découlant de ou en relation avec lui ou son objet ou sa formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) seront régis et interprétés conformément aux lois de L'Angleterre et les parties se soumettront à la compétence non exclusive des tribunaux anglais.

11.9. En cas de conflit entre les deux versions linguistiques du présent Contrat, la version anglaise prévaudra.